CONVOCATION

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à la prochaine réunion du conseil municipal qui aura lieu le :

vendredi 25 septembre 2026 à 20h
salle du conseil de la mairie

L'ordre du jour sera le suivant :

I - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

II - Délibérations

- Économie d'énergies - Travaux 2026 / Programmation
- Économie d'énergies - Travaux 2026 / Sollicitation auprès du SIEDS - Programme à Gain Rapide
- Rue de Chausseroi – Mur séparatif : charge et convention
- Délibération modificative budgétaire 02/2026 / Budget principal
- Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) – Mise à jour
- Projet d'aménagement des Grands Ajoncs – Marché de travaux / avenant 01

III – Délégation

✓ Droit de préemption urbain

IV – Compte rendu de réunion(s)

✓ Les Grands Ajoncs
✓ Deux-Sèvres Habitat
✓ Communauté de Communes Haut Val de Sèvre
✓ Régie « mobilité » de la Communauté de Communes

V – Questions diverses

✓ Location de la salle des fêtes : tarif dissuasif en substitution du chèque de caution
✓ Aménagement de champ de l'Herse : CAUE et CANOPÉ
✓ Travaux et installations : église, vitraux, voirie (PATA et programmation 2026), bourg, mare des Places
✓ Manifestations : octobre rose, repas des aînés, Téléthon
✓ École : aide aux devoirs, cérémonie du 11 novembre, ELA
✓ Social : Action « Bien vieillir chez soi », AISM,
✓ Cérémonie de la citoyenneté

VI – Tour de table

Vous remerciant par avance de votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Fait à la mairie d'Exireuil, le 21 septembre 2026

Le maire,
SEIGNEURET Julien

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Exireuil, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Exireuil, sous la présidence de monsieur SEIGNEURET Julien, maire.

Présents : SEIGNEURET Julien, DOMINEAU Samuel, ECALE Alain, BOITET Véronique,

BELLÉCULLÉE Maryvonne, SAGOT Maurice, LUTTIAU François, ADAM Rodolphe, DECARSIN Mélanie, LALLIER Pascaline, DUPUIS Pauline, BILLEROT Clément, GAUDIN Antoine, LAROCHE Marine,

Excusés représentés : VIVIER Sylvie (ayant donné procuration à DOMINEAU Samuel), COULAIS Philippe (ayant donné procuration à ECALE Alain), MARIACOURT Carine (ayant donné procuration à SEIGNEURET Julien), FRAPPIER Amélie (ayant donné procuration à DECARSIN Mélanie).

Excusé : FERNANDEZ François.

Désignation du secrétaire de séance : DECARSIN Mélanie

Monsieur le Maire présente les procurations réceptionnées en mairie :

- Mme VIVIER Sylvie donnant procuration à DOMINEAU Samuel
- M. COULAIS Philippe, donnant procuration à M. ECALE Alain
- Mme MARIACOURT Karine donnant procuration à M. SEIGNEURET Julien
- Mme FRAPPIER Amélie donnant procuration à Mme DECARSIN Mélanie

I - Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 28 août 2026 est validé à l'unanimité.

II – Délibérations

2026-09-01 – Économie d'énergies - Travaux 2026 / Programmation

Dans le cadre des travaux tendant à réduire la consommation des énergies, il est proposé aux élus les travaux suivants :

Passage de l'ensemble des éclairages en LED sur 3 bâtiments scolaires :

- Modulaire « maternelle /cantine » : 57 pavés lumineux + 7 réglettes + 4 ampoules / hublots existants + 9 hublots LED
- Petit modulaire « primaire » : 9 pavés lumineux
- Préau et sanitaires extérieurs : 9 hublots + 4 réglettes

Ces travaux sont estimés, par l'entreprise AUVRAY Sébastien (Saint-Maixent-l'École) à 9 529,80€ HT soit 11 435,76€ TTC.

Monsieur le maire sollicite les élus afin de débattre sur la suite à donner à ce projet de travaux 2026.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la programmation des travaux d'économie d'énergie tels que présentés ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer le devis auprès de la SARL AUVRAY Sébastien pour un montant de 9 529,80€ HT soit 11 435,76€ TTC.

2026-09-02 – Économie d'énergies - Travaux 2026 / Sollicitation auprès du SIEDS - Programme à Gain Rapide

Dans le cadre de la poursuite des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux et notamment dans les locaux scolaires ;

Vu les conditions d'aide du SIEDS au titre du PAGR (Projet Action à Gain Rapide) avec un soutien financier pouvant aller jusqu'à 80% du montant du devis (plafond 10 000€ / projet) ;

Vu la délibération précédente ;

Monsieur le maire sollicite les élus afin de débattre et de l'autoriser ou non à déposer, auprès du SIEDS, une demande d'aide au titre du PAGR pour les travaux listés dans la délibération 2026-09-01.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le maire à déposer, auprès du SIEDS, une demande d'aide au titre du PAGR pour les travaux listés dans la délibération 2026-09-01 et à signer les documents liés à cette affaire.

2026-09-03 – Rue de Chausseroi – Mur séparatif : charge et convention

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune, sous l'ancienne mandature, avait acquis deux parcelles de terrain afin d'élargir un trottoir situé rue de Chausseroi, au niveau du feu tricolore.

Ce projet comprenait le déplacement de deux poteaux et d'un compteur d'eau, la déconstruction d'un mur séparatif et la reconstruction de celui-ci pour terminer par la création du trottoir.

Monsieur le Maire précise que le mur appartenait, en totalité, à la maison située au n°3 rue de Chausseroi. La Commune avait convenu de le reconstruire à l'identique en limite du nouveau bornage (à l'intérieur de la propriété).

Vu la délibération 2025-10-07 validant le projet d'acquisition et le bornage ;

Vu les délibérations 2025-11-05 et 2026-03-04 validant les devis liés à ces travaux (démolition et reconstruction du mur compris) ;

Vu l'absence de mention de la propriété de ce mur au niveau de l'acte de vente ;

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la convention, telle qu'annexée à la présente délibération, qui formalisera la propriété et la jouissance de ce mur, au profit des propriétaires de la maison située au 3 rue de Chausseroi ;
- d'acter que les frais liés à la démolition et à la reconstruction de ce mur, prendront la forme d'une subvention d'équipement et feront l'objet d'un amortissement sur un an ;
- de neutraliser cette subvention sur un an, conformément à la réglementation liée à la M57 et à la délibération n°2013-03-05.

2026-09-04 – Délibération modificative budgétaire 02/2026 / Budget principal

Madame Véronique BOITET, adjointe en charge des finances, présente le projet de DM 02/2026.

Ces modifications ont pour but de prévoir les dépenses et les recettes sur les points suivants :

- Régularisation du projet d'élargissement de la rue de Chausseroi
- Vente des portions de chemins ruraux
- Prise en compte d'aides financières notifiées depuis le BP

Monsieur le maire sollicite les élus afin de valider ou non les modifications proposées.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- valide les modifications suivantes :

INVESTISSEMENT DEPENSES			
compte	chapitre	montant	observations
198	040	28 000,00 €	opération d'ordre de neutralisation de l'amortis
20422	204	28 000,00 €	subvention d'équipement
45810	45810 - OPFI	1 820,00 €	surplus éventuels travaux
212	21 - OPNI	5 000,00 €	Agencement et aménagement terrain
2152	21 - OPNI	5 000,00 €	Installations de voirie
21538	21 - OPNI	32 825,00 €	Réseaux divers (eaux pluviales / incendie)
2157	21 - OPNI	11 000,00 €	Matériel roulant de voirie
TOTAL		111 645,00 €	

INVESTISSEMENT RECETTES			
compte	chapitre	montant	observations
13251	13 - OPNI	22 500,00 €	Fonds Concours / Travaux Grands Ajoncs
13461	13 - OPNI	28 000,00 €	DETR / Traavaux Grands Ajoncs
2804422	040 - OPFI	28 000,00 €	dotation aux amortissements
	021 - OPFI	28 000,00 €	virement de la section de fonctionnement
45820	45820	1 820,00 €	équilibre de l'opération
	024	3 325,00 €	Produit cessions tronçons chemins ruraux
TOTAL		111 645,00 €	

FONCTIONNEMENT DEPENSES			
compte	chapitre	montant	observations
65748	65	-28 000,00 €	correction erreur imputation subvention
681	042	28 000,00 €	dotation aux amortissements
	023	28 000,00 €	virement à la section d'investissement
TOTAL		28 000,00 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES			
compte	chapitre	montant	observations
77681	042	28 000,00 €	opération d'ordre de neutralisation de l'amortissement
TOTAL		28 000,00 €	

2026-09-05 – Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) – Mise à jour

Monsieur le Maire rappellera les informations données lors de la précédente réunion de conseil concernant le SCDECI.

Vu l'article L22-12-2 du Code Général des Collectivités Territoriales mentionnant qu'il incombe au maire d'organiser la lutte contre les incendies en vertu de ses pouvoirs de police ;

Vu le dernier Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie d'Exireuil en date du 22/09/2011 ;

Vu la sécheresse de l'été 2026 et la suppression, dans le SCDECI, des points d'eau naturels (mare, étangs…) ;

Considérant le besoin de mettre à jour le SCDECI dont l'objectif est de connaître l'état de la défense incendie existante, de pointer les carences constatées et de lister les préconisations pour les zones non couvertes ;

Considérant la proposition de convention pour la réalisation d'une mise à jour du SCDECI par le SDIS 79 ;

Considérant le montant de cette prestation, soit 1 031€ pour 1 jour ;

Monsieur le maire sollicite les élus afin de valider ou non la mise à jour du Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Après débat, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de valider la convention pour la réalisation d'une mise à jour du SCDECI par le SDIS 79, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ladite convention et à régler les frais liés à ce dossier.

2026-09-06 – Projet d'aménagement des Grands Ajoncs – Marché de travaux / avenant 01

Monsieur le maire présente un avenant aux travaux d'aménagement de la traversée des Grands Ajoncs.

L'avenant 01 porte sur des bordures, des renforcements en béton armée, une reprise de busage et la dépose d'une ancienne canalisation d'eau pluviale.

Après débat, le conseil municipal décide, à :

10 voix « pour » : SEIGNEURET Julien, ECALE Alain, BOITET Véronique, BELLÉCULLÉE Maryvonne, SAGOT Maurice, LUTTIAU François, LALLIER Pascaline, BILLEROT Clément, COULAIS Philippe (ayant donné procuration à ECALE Alain), MARIACOURT Carine (ayant donné procuration à SEIGNEURET Julien),
6 voix « contre » : DOMINEAU Samuel, VIVIER Sylvie (ayant donné procuration à DOMINEAU Samuel), DECARSIN Mélanie, FRAPPIER Amélie (ayant donné procuration à DECARSIN Mélanie), GAUDIN Antoine, LAROCHE Marine,
2 « abstention » : ADAM Rodolphe, DUPUIS Pauline.

- de valider l'avenant 01 aux travaux tel qu'annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer ledit avenant.

Arrivée de Monsieur François FERNANDEZ à 21h15.

III – Délégation

✓ **Droit de préemption urbain** :
Monsieur le Maire présente les demandes réceptionnées depuis la réunion conseil municipal du 28 août 2026.

- N° d'enregistrement des demandes : 14 à 15 / 2026
- Nombre de demandes : 2
- Nombre de décisions de préempter : 0
- Nombre de décisions de ne pas préempter : 2

IV – Compte rendu de réunion(s)

✓ Les Grands Ajoncs : point sur le chantier

Un souci de bordures est mis en évidence car les anciennes ne tiennent pas et certaines sont cassées. Pour des questions budgétaires, le maître d'œuvre n'avait pas prévu un changement total mais le problème est que le linéaire prévu au marché ne semble pas suffisant. Sur place, 300 mètres ont été fléchés par les élus contre 30 mètres prévus au marché.

Monsieur le maire évoque ce sujet dès à présent car une décision lui a été demandé en réunion de chantier, ce qu'il a refusé de faire. Il souhaite avoir l'avis des élus en amont de la délibération qui validera ou non un éventuel avenant.

Le coût pourrait s'élever à 44 200€ HT, hors maîtrise d'œuvre.

Un chiffrage précis a été sollicité auprès d'Urba 37 afin d'estimer cet avenant aux travaux, en 3 tronçons.

Après débat, les élus valident à la majorité (abstention de Pascaline LALLIER et François FERNANDEZ) ce renouvellement de bordures mais souhaitent solliciter le maître d'œuvre pour une négociation de ses honoraires sur cet avenant.

L'arrêt de bus, lors des travaux, était mal placé et mal sécurisé. Deux nouveaux points d'arrêt temporaires ont donc été créés en accord avec la Région Nouvelle Aquitaine, en charge du transport scolaire.

✓ Deux-Sèvres Habitat

Monsieur le maire est revenu sur sa dernière rencontre avec les responsables du lotissement, au cours de laquelle les demandes des résidents ont été passées en revue (stationnement réservé, signalisation Stop, nuisances causées par les animaux domestiques).

Lors de cet échange, il a été confirmé la réalisation d'un état des lieux du lotissement (assainissement, voirie, bâti, espaces verts) en vue de programmer des travaux à l'horizon fin 2027-2028.

En soirée, une réunion d'échange s'est tenue avec les habitants du quartier de 18h30 à 20h15. Malgré une faible participation (9 personnes présentes), les discussions ont été chaleureuses et constructives.

Concernant le city-park, les riverains ont exprimé leur satisfaction quant à cet équipement et n'ont pas déploré de nuisances particulières.

Enfin, sur les 8 logements libérés depuis cet été : 4 ont déjà été attribués et les 4 autres sont en attente de remise en état avant attribution.

✓ Communauté de Communes Haut Val de Sèvre (Rodolphe ADAM et Alain ECALE)

Séminaire de la Communauté de Communes : la réunion en matinée ayant pour principal objectif de démystifier le fonctionnement de l'intercommunalité a été appréciée. Concernant les ateliers en après-midi, ils ont été jugés plus ou moins intéressants selon les thématiques.

✓ Communauté de Communes - Régie Eau (Alain ECALE)

Présentation des travaux de rénovation jusqu'en 2029 pour environ 5,6 millions d'euros.

✓ Communauté de Communes - Urbanisme (Alain ECALE)

Le SCOT est en préparation. Des ateliers thématiques seront ouverts aux élus et aux administrés, de décembre 2026 à mars 2027.

✓ Communauté de Communes - Régie « mobilité »

Une subvention a été accordée à l'association « Les amis du cambouis » qui compte 44 adhérents sur la commune d'Exireuil. Cette association permet, sous condition de ressources, de réparer son véhicule à moindre coût.

Questionnement en cours sur les déplacements dans le Haut Val de Sèvre.

Le projet d'arrêt du FilBus à Verdale est en bonne voie.

Transport solidaire : 7 à 8 utilisateurs sur la Commune et 1 chauffeur.

✓ Communauté de Communes - Contrat Local Santé

Pauline DUPUIS et Pascaline LALLIER sont intéressées pour représenter Exireuil. Monsieur le maire prend note et en informera l'intercommunalité.

✓ SMC (Alain ECALE)

A participé au SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et informe du projet d'introduction de loutres dans la Sèvre.

V – Questions diverses

✓ **Location de la salle des fêtes : tarif dissuasif en substitution du chèque de caution**

Actuellement, un chèque de caution est exigé lors des locations afin de couvrir d'éventuels dégâts ou un manque d'entretien constatés lors de l'état des lieux. Toutefois, de plus en plus de locataires ne disposent plus de chéquier.

Après consultation des communes voisines, deux approches principales ressortent : l'abandon du chèque de caution ou l'instauration d'un tarif forfaitaire dissuasif.

Dans un souci d'égalité de traitement et de modernisation des procédures, Monsieur le maire sollicite les élus afin d'échanger et de connaitre leurs différentes opinions. Les élus émettent un avis favorable sur le principe d'un tarif forfaitaire applicable en cas de dégradation ou de défaut d'entretien. Une délibération en ce sens sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

✓ **Aménagement de champ de l'Herse**

Une rencontre avec le CAUE est programmée le 2 octobre à 10h en mairie puis une seconde avec le réseau CANOPE à 14h. Ces moments d'échanges sont ouverts à tous les élus intéressés.

✓ **Travaux et installations : église, vitraux, voirie (PATA et programmation 2026), bourg, mare des Places**

Le drone est intervenu la semaine dernière pour passer le produit sur la toiture et les façades. Le produit est dit à « action lente » et donc avec un résultat visible sous 6 à 10 mois.

Les vitraux réparés sont remis en place et une petite réception avec la Fondation du Patrimoine sera organisée au printemps prochain.

Voirie : Les travaux « PATA » ont débuté et les travaux de voirie 2026 sont en attente de programmation.

Place Charles de Gaulle : L'espace aménagé (plantes et calcaire), créé il y a quelques années, a été remis en état.

Mare des places : La mare a été débarrassée de ses déchets et curée. Vu son état, la buse liée à cet espace va être remplacée. Pour finaliser cette remise en état, il reste juste à demander au propriétaire de l'arbre, situé à proximité, de tailler une grosse branche.

✓ **Manifestations**

- Point sur l'organisation du repas des aînés : 140 convives inscrits, présence d'un photo-booth, d'une boite à idées, organisation d'une tombola gratuite et mise en place de la salle dès le vendredi.

- Marche / Octobre rose : Dans le circuit, une légère modification a été faite suite à la remarque du Conseil Départemental qui, pour des questions de sécurité, ne souhaite pas que les marcheurs longent la route Départementale entre la salle et l'arrière des tribunes. Le reste de l'organisation de cette action suit son cours.

- Téléthon : Exireuil accueillera, comme chaque année, le rallyethon. Une chorale Gospel avait été évoquée pour une prestation à l'église d'Exireuil mais les choristes ont décliné la demande. La recherche est donc toujours en cours.

✓ **École :**

- Aide aux devoirs : 25 enfants ont été recensés suite au sondage de l'école. Cette liste devra être affinée avec la directrice. Il est rappelé que ce temps ne sera ni de la garderie ni du soutien scolaire. Les questions d'organisation et de réglementation sont encore en cours d'étude.

- Cérémonie du 11 novembre La traditionnelle cérémonie sera organisée à Exireuil avec la présence d'un piquet d'honneur. L'école, selon les nouvelles directives, devra réaliser cette cérémonie lors du temps scolaire et la date du 12 novembre a été retenue.

- ELA : Réalisation d'une dictée le jeudi 16 octobre à la salle des associations puis rendez-vous vendredi 17 octobre en matinée pour une course sur le stade de foot.

- Exercice incendie : Bilan plutôt positif. Le prochain exercice portera sur une intrusion.

- Jeux de la cour : Les deux structures seront installées aux prochaines vacances (octobre).

Concernant le billodrome, les enseignants sont dans l'attente mais des élus ont des doutes quant à l'usage effectif d'un tel équipement.

✓ **Social : Action « Bien vieillir chez soi »**

Une action, organisée par le Conseil Départemental, va se réaliser sur Exireuil. Un atelier (conseil, astuces…) sera programmé à la salle des associations pour un groupe de 15 à 20 personnes. Public visé : Exirois et Exiroises de plus de 75 ans, dépendants ou isolés.

✓ **AISM (Agence Intermédiaire du Saint-Maixentais)**

Souhaite l'appui de la mairie pour informer de leur présence lors d'une demi-journée « portes ouvertes » à la salle des associations d'Exireuil. Le but de cette action est de présenter l'AISM, recueillir des CV et proposer du travail.

✓ **Cérémonie de la citoyenneté**

Destinée aux jeunes de 18 ans afin de leur remettre leur 1ère carte d'électeur. Au regard des contraintes réglementaires, Monsieur le Maire propose d'organiser cette cérémonie le vendredi 5 mars. A voir selon les prochains décrets.

VI – <u>Tour de table</u>

✓ Projet agrivoltaïque : La société Watteco a sollicité le maire afin de présenter un projet d'agrivoltaïque de 21 hectares d'un agriculteur, sur le territoire communal. Les parcelles concernées se situeraient aux lieudits « Le Pommier », « Les Jarries » et « Le Nairon ». Plusieurs points négatifs au projet : problème de distance pour se relier au poste source de Saint-Maixent-l'Ecole ; les parcelles concernées sont en zone de biodiversité et ne sont pas fléchées au PLUi (loi APEX) ; la faisabilité/rentabilité n'est pas certaine. Monsieur le maire craint également la réaction des habitants du Pommier qui se pourraient se retrouver, pour certains, à 50 mètres de proximité de l'ouvrage. Lorsque le projet sera plus abouti et déposé en mairie, il fera l'objet d'une délibération pour avis.

✓ Impasse du Coteau : l'aire de retournement a été agrandit.

✓ Route départementale 121 (Puits d'Enfer) : Une élue s'interroge du passage de poids lourds. Cet axe est une propriété du Département qui gère son accessibilité. Monsieur le maire confirme que cet axe est accessible à l'ensemble des véhicules.

✓ Gym à la salle de danse : L'association Yoga est gênée par la présence du matériel de la gym qui teste l'ouverture de séances aux petits. Si l'activité perdure, il faudra prendre le temps de trouver une entente entre les deux associations.

✓ Travaux en attente : Dépose de la clôture au champ de l'Herse ; remise en état du busage au Pommier ; trottoir au bout de la rue de Chausseroi.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à vingt-trois heures et dix minutes.

Le secrétaire
Mélanie DECARSIN
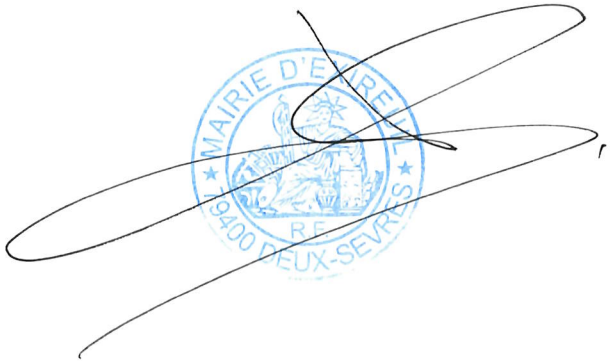
le maire
Julien SEIGNEURET